

Quand on a présenté le bill, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le premier ministre et bien d'autres ministres ont déclaré que le bill C-144, la loi sur les ressources en eau du Canada est censé être le bill par excellence pour toutes les questions de compétence dans le domaine du contrôle de la pollution de l'eau. Pour parer aux lacunes possibles, nous avons présenté plusieurs amendements. Les membres du comité qui ont étudié le bill se sont pliés, en réalité, aux arguments du ministre, en déclarant qu'il ne fallait pas adopter de normes nationales. En fait, le gouvernement ne comprend pas ce que nous voulons dire par normes nationales. A la page 64 du fascicule n° 23 du compte rendu des délibérations du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, le député de Timmins (M. Roy) aurait déclaré ceci au sujet de cet amendement:

Cependant, je ne saurais approuver la deuxième partie de l'amendement parce que ce serait au détriment de toute personne qui, de façon non délibérée, polluerait certaines eaux canadiennes.

Quel raisonnement est-ce là? Ce serait au détriment de toute personne qui polluerait de façon non délibérée? Ma foi, on se demande alors à quoi vise ce bill. Si les gens sont autorisés à polluer involontairement sans que le gouvernement intervienne, il leur sera très facile de trouver des excuses. Il suffira à quelqu'un de dire qu'il n'avait pas l'intention de polluer et que l'élément de pollution en cause s'est fauflé dans le conduit jusqu'à la rivière ou le lac. Qu'est-ce que c'est que ce raisonnement? Le gouvernement peut certainement en trouver de meilleurs. Voici, je pense un bon endroit où s'arrêter, monsieur l'Orateur. Puis-je dire qu'il est 5 heures?

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—La fiscalité—Le Livre blanc—Les modifications proposées par le vice-président d'un comité permanent; le député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis)—Le Code criminel—L'avortement—La présentation d'une mesure d'urgence.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills privés.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PRIVÉS

### L'AGRICULTURE

#### MESURE CONSTITUANT EN CORPORATION LE SYNDICAT NATIONAL DES CULTIVATEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 7 mai, de la motion de M. Douglas (Assiniboia): Que le bill S-22, tendant à constituer en corporation le Syndicat national des cultivateurs, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.)

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre passe maintenant à l'étude des avis de motions (documents).

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en partie pour marquer ma présence, je voudrais indiquer que je présente la motion n° 203 au nom du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent).

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES DEMANDE DE DOCUMENTS

### LE CONSEIL DES SCIENCES

#### LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) au nom de M. Broadbent** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la lettre adressée le 4 novembre 1968 par le premier ministre du Canada au président du Conseil des sciences du Canada, comme il est mentionné dans le troisième rapport annuel du Conseil des sciences.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Je regrette que le représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) ne doit pas ici pour nous dire pourquoi cette motion devrait être adoptée. Je voudrais préciser à la Chambre que lorsqu'elle a été mise en discussion à l'origine, le secrétaire parlementaire du premier ministre (M.